



TRÈS souvent, au cours des visites, une question m'est posée : « à qui appartiennent les collections ? » et ma réponse est : « à la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin »

Mais j'ai voulu approfondir : j'ai relu les statuts de la Société fondée en 1943 et voici ce qui suit :

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée désigne un ou plusieurs membres des commissaires chargés de la liquidation de ses biens. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements ayant un but analogue au sien, publics ou reconnus d'utilité publique. Elle ne peut cependant disposer de tout ou partie des objets de ses collections qu'en faveur de l'Etat.

Toutefois il ne pourra être dérogé de la présente interdiction par décision motivée de l'Assemblée générale même statuant à l'unanimité à moins d'un accord préalable avec le Ministère de la Culture.

Ainsi l'Assemblée Générale ne peut disposer de tout ou d'une partie de ses objets de collection qu'en faveur de l'Etat, d'un Département ou d'une commune à qui ils seront transmis gratuitement, à charge pour le bénéficiaire d'en maintenir le caractère muséographique dans la ville de Saint-Antonin.

Au cas où le bénéficiaire refuserait l'attribution à lui faite, l'Assemblée Générale serait tenue d'en désigner un autre dans les mêmes conditions jusqu'à acceptation.

En résumé, c'est clair, les collections appartiennent à la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin et dans le cas bien improbable où la Société serait dissoute, la municipalité prendrait le relais.

Je tenais à éclairer cette question, voilà qui est fait ; j'espère que je ne vous ai pas trop ennuyés avec les statuts.

Durant juillet et août, des membres de l'association « Autour du livre » ont assuré une animation durant les deux mois d'été : je n'ai eu qu'à me louer de leurs services mais la Société a été surprise de n'avoir pas été prévenue de cette permanence.

Je dis encore un grand merci aux animateurs d'« Autour du livre ».

Je tiens à remercier tous ceux qui contribuent à la vie du Musée soit par leurs visites soit par leurs conseils utiles parfois et leurs dons.

Merci à Madame Anne Marie Fay pour sa collection de micros squelettes de petits rongeurs dont l'espèce a disparu depuis bien longtemps et à Nicole Fournier qui a fait don d'un adorable petit bonnet d'enfant tel que l'on savait les faire il y a plus d'un siècle.

Eh oui, avec la magnifique collection minéralogique, la préhistoire, les insectes, et j'en passe, notre Musée devient un des plus captivants de notre département.



N.D.L.R. : Le musée a été ouvert en 1936 par les membres de la Société de spéléologie, grâce aux dons de ses membres (Pierre Bayrou, Albert Cavaille, Paul Darasse, l'abbé Galan et les autres...) et aux legs des Saint-Antoninois. La Société des Amis du Vieux Saint-Antonin a pris la suite, dans le même esprit, en 1943 et a, chaque année, enrichi les collections. Elle a perçu les droits d'entrée et payé les aménagements (vitrines, étagères, boîtes à insectes, travaux d'électricité...) jusqu'en 1975.

Aujourd'hui, le conservateur – Monsieur Henry de Lastic – est membre de notre société. Une aide lui est apportée pendant les deux mois d'été par la commune qui effectue également les travaux d'entretien.

Le musée, témoin de notre histoire, mériterait une complète restructuration. Mais, hélas, elle n'est pas à l'ordre du jour !